Rapport d'Activités 2022
Château Gaillard

Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE 4

2. 2022 DANS LES GRANDES LIGNES. 9

2.1 Faits marquants 9

2.2 Ressources Humaines 11

2.3 Evalution / démarche qualité 12

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE 14

3.1 Les nuitées 14

3.2 Typologie des personnes accompagnées en 2021 15

3.2.1 Sexe / âge (cumul sur l'année) 16

3.2.2 Composition des ménages accueillis 18

3.2.3 Nationalité des personnes accompagnées 23

3.2.4 Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif 24

3.2.5 Ressources des personnes accompagnées en 2020 28

4. L'ACCOMPAGNEMENT 30

4.1 Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement 30

4.2 Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre 32

4.3 Dispositifs spécifiques : Focus 32

4.4 Les entrées 33

4.4.1 Motifs 33

4.4.2 Orientations des entrées effectuées 34

4.5 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle 35

4.5.1 Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle 35

4.5.2 Niveau de formation initiale des personnes orientées 35

4.5.3 Ages des personnes orientées 35

4.5.4 Mesures et étapes sur les personnes orientées 35

4.5.5 Mesures à caractère « social » 36

4.5.6 Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2020 36

4.5.7 Handicap 36

4.6 Actions collectives 36

4.7 Les sorties 37

4.7.1 Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes) 38

4.7.2 Les orientations 40

4.8 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif 43

4.8.1 Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2021 43

4.8.2 Durée de séjour des personnes sorties en 2021 44

5. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS 45

6. PAROLES DU TERRAIN 46

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 46

1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	CHATEAU GAILLARD
Adresse	65 rue Château Gaillard
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06 98 08 72 50
Fax	
Email	f.ducarne@alynea.org
Nom du directeur.trice – Général	Pascal Isoard-Thomas
Pôle de rattachement	Pôle hébergement collectif
Nom du directeur.trice de pôle	Lucas Phaner
Nom de la chef.fe de service	Françoise Ducarne
N° finess	
Type d'établissement	Diffus-regroupé
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	21/10/2021

Château Gaillard

Dans le cadre de l'occupation temporaire de l'ancienne résidence autonomie de Château Gaillard - projet multi-facettes, multi-acteurs et ouvert sur le quartier - ALYNEA propose une solution globale d'accueil de publics en situation de vulnérabilité à travers 4 dispositifs :
1 Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale ; la Halte des Femmes en situation de pré-post maternité ; la Halte des femmes victimes de violence conjugale et de traite des êtres humains ; un dispositif d'accueil de familles ukrainiennes

Ouverture le 4 novembre 2021, sur un site mis à disposition à l'initiative de la Ville de Villeurbanne et via le GIE La ville Autrement.

Un site qui permet aux personnes accueillies de vivre dans des conditions dignes, proche du logement d'abord.

La cohérence de l'accompagnement et des prestations de service est assurée par une seule et même équipe, qui agit auprès des publics en intégrant leur mixité et leur diversité.

Le CHU Château Gaillard :

17 logements dédiés à l'accueil et l'hébergement inconditionnels de personnes dans le cadre de la résorption des bidonvilles et du transfert de personnes en situation de droits incomplets du CHRS Carteret.

CHU La Halte des Femmes, sortantes de maternité : 25 logements

Proposer aux futures mamans sans solution d'hébergement, à leur enfant nouveau-né et au père de l'enfant ou à un membre de la fratrie, un hébergement digne, sécure et individualisé, ainsi qu'un accompagnement social. Ce dispositif agit en prévention des situations de vulnérabilités médicales et sociales engendrées par la précarité et l'absence d'hébergement. La Halte des Femmes accompagne les parcours vers une insertion durable, via des logements autonomes dans un ensemble regroupé.

CHRS La Halte des Femmes : 10 logements

Proposer aux femmes isolées ayant vécu un parcours de violences subies, un logement individualisé et un accompagnement social visant une reconstruction personnelle via un parcours vers une insertion durable. L'habitat sous la forme de logements autonomes dans un ensemble regroupé, assure une autonomie mais aussi une mise en réseau facilitant les liens sociaux et partenariaux

Chiffres clefs	
Capacités d'accueil	**CHRS Urgence** : 28 places dans 17 logements **Halte des Femmes pré-post maternité** : 50 places dans 25 appartements. Au 31/12/2022 65 personnes accueillies (accueil des pères) **Halte des Femmes victimes de violence conjugale et traite des êtres humains** : 10 places dans 10 logements **Accueil des familles ukrainiennes :** 11 places (2 familles) dans une maison en colocation **Total de 88 places pour un total de 114 personnes hébergées au 31/12/2022.**
Typologie d'accueil	T1 bis de 33m² / logements individualisés
Public cible	• CHU Château Gaillard : ➔ Personnes en situation de droits incomplets issues du CHRS Carteret ➔ Personnes issues des bidonvilles de Villeurbanne • La Halte des Femmes en pré ou post maternité : ➔ Couples avec femme enceinte ou + 1 enfant de moins de 1 an

	➔ Femme isolée enceinte ➔ Femme isolée + 1 enfant de moins de 1 an ➔ Femmes isolées enceinte + 1 enfant jusqu'à 3 ans • La Halte des Femmes, victimes de violences : ➔ Femmes ayant vécu des violences conjugales et précédemment hébergées sur le DNH de VIFFIL → Femmes sortantes d'un réseau de traite des êtres humains sous l'angle prostitutionnel précédemment hébergées sur le DNH de l'Amicale du Nid
Orientation	MVS en lien avec les associations partenaires
Nbre de personnes accompagnées en 2022	CHRS Urgence : 30 HDF 50 : 87 HDF 10 : 10 Accueil des ukrainiennes : 11 **TOTAL : 140**
Nbre d'admission	CHRS Urgence : 9 personnes soit 7 compositions familiales HDF 50 : 70 dont 22 naissances soit 25 compositions familiales HDF 10 : 1 Accueil des ukrainiennes : 11 dont 2 naissances soit 2 compositions familiales **TOTAL : 90 personnes soit 34 compositions familiales**
Nbre de sorties – et motif.	CHRS Urgence : 2 / 1 décès ; 1 départ vers CADA sécurisé HDF 50 : 7 / 1 exclusion ; 1 départ non prévu ; 1 réorientation vers SAVDH ; 4 accès au logement autonome HDF 10 : 0 Accueil des ukrainiennes : 0
Taux d'occupation	CHRS Urgence : 101,02 HDF 50 : 108,5% HDF 10 : 100% Accueil des ukrainiennes : 100%
Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP	1
Financeurs	DETS
Durée moyenne de séjour au 31.12.2022	CHRS Urgence : 11 mois HDF 50 : 8 mois HDF 10 : 12 mois Accueil des ukrainiennes : 8 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2022	CHRS Urgence : 7 mois HDF 50 : 5 mois HDF 10 : pas de sortie Accueil des ukrainiennes : pas de sortie
Nbre d'ETP au 31.12.2022	9

Un parcours par un ou plusieurs petits témoignage(s) De personnes accompagnées :

Témoignage de Mme M.

« Je vis à Château Gaillard depuis un an et demi avec mon fils et mon fiancé. J'ai très bien vécu la première année ici. Je me suis bien habituée à la vie d'avoir une maison. Pendant la visite de mon appartement il n'y avait pas encore les meubles. Je n'avais rien et je pensais qu'il fallait que je trouve de l'argent pour acheter le mobilier (matelas, frigo…). Mais lorsque j'ai aménager il y avait tout ce qu'il fallait, même de la vaisselle et l'équipe m'a dépanné de quelques denrées alimentaires et de couches pour mon bébé. J'étais surprise dans le bon sens et comblée de joie !

L'accompagnement fait par l'équipe m'a permis de travailler, d'apprendre et de parler français. J'ai pu élever mon enfant sereinement et il a pu tester la crèche. »

TEMOIGNAGE DE TERRAIN : interview de Sandrine, Auxiliaire de puériculture et TISF

Quelles sont vos fonctions au sein de la Halte des Femmes ?

Je suis auxiliaire de puériculture et Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale. Ces deux fonctions sont complémentaires dans la prise en charge de la périnatalité au sein du dispositif. Ce soutien s'exerce dès la grossesse de la mère, puis se poursuit autour de la naissance et dans les premières années de l'enfant.

Je fais également le lien avec la Protection Maternelle et Infantile, les différentes crèches (inscription, adaptation, actions collectives.….). Je participe une fois par mois au « Groupe Naissance » à la Maison de la Métropole Foch pour étayer le réseau partenarial.

Je propose des temps collectifs, extra-ordinaires comme les anniversaires des enfants du mois, des vide-dressing, des ateliers de réflexologie plantaire…

Quel est le déroulé d'une journée ?

Il n'y a pas de journée type, les gens sont autonomes et viennent me solliciter lorsqu'ils rencontrent un souci ou une difficulté passagère que ce soit pour des questions d'organisation (manque de couche ou de lait), des questionnements, voire des inquiétudes par rapport à l'état de santé de l'enfant… J'aide également à la prise de rendez-vous pour savoir quel interlocuteur saisir dans les méandres du parcours de soin.

Comment communiquer au sein de l'équipe ?

Le travail en équipe passe par une communication orale, un partage de mails, d'écrits sociaux, des compte-rendus sur le parcours Château-Gaillard. Dans l'équipe, nous travaillons en co-référence, et

j'espère être bien identifiée comme la personne ressource sur la parentalité et le développement des enfants.

Comment créer du lien avec les gens ?

Avec la PMI je fais des réunions de suivis tous les mois et demi qui permettent des échanges plus profonds et poussés sur les familles, afin de les orienter rapidement sur des dispositifs plus spécifiques (LAPS, ITAC, La Maison des Familles, Mon bébé est un Champion….).

Je fais des Visites à Domicile en fonction des besoins et des demandes des parents mais parfois aussi de façon informelle, simplement pour prendre des nouvelles ou discuter un peu. Souvent, les femmes seules notamment, n'ont pas leurs parents autour d'elles, elles ont besoin de références, de conseils pour les premiers jours et mois de l'enfant afin de créer un lien sécure. Je suis présente au retour de la maternité afin de soutenir la mère sur ces instants délicats et suis en réponse sur les questions autour de l'allaitement, la sécurité du nouveau-né, son sommeil et peux accompagner les premiers bains du bébé si la mère est inquiète ou empêchée par une césarienne par exemple. La parentalité ne s'exerce pas de la même façon d'un pays à l'autre, aussi, elles peuvent être perdues par des injonctions bien différentes qui peuvent engendrer de la culpabilité de ne pas être une « bonne maman », d'où l'importance de les rassurer et les confirmer dans leur rôle de mère.

2. 2022 DANS LES GRANDES LIGNES

Château Gaillard, c'est au sein de ses 4 dispositifs et au cours de l'année 2022, une montée en puissance des accueils débutés en novembre 2021, jusqu'à un total de 141 personnes soit 61 compositions familiales accompagnées.

Le service a ainsi admis au cours de l'année 2022 : **92 personnes soit 34 compositions familiales**.

Parmi ces 92 personnes accompagnées, 35 sont des enfants entre 0 et 3 ans.

Au 31/12/2022, 114 personnes soit 52 compositions familiales sont hébergées et accompagnées.

Les taux d'occupation annuels sont de :

CHRS Urgence : 101,02
HDF 50 : 108,5%
HDF 10 : 100%
Accueil des ukrainiennes : 100%

Soit un taux d'occupation global de 102,38%

10 compositions familiales sont sorties en 2022, dont 6 vers des solutions de logement autonome (5) ou d'hébergement adapté (1 – SAVDH Alynea).

Une dame sortante d'incarcération est partie sans donner de nouvelle avec son bébé.

Un monsieur est décédé d'une maladie chronique.

Une dame est partie avec ses enfants et une fin de prise en charge a été prononcée.

Un monsieur a été exclu suite aux violences physiques exercées sur sa conjointe.

2.1 Faits marquants

- Accueil des familles ukrainiennes

Suite au déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par les forces russes, deux familles ukrainiennes ont été déplacées d'une zone de guerre pour être mises en sécurité sur le territoire français. La Halte des Femmes a été identifié comme site d'accueil puisque les deux femmes déplacées étaient enceintes et la maternité sous les bombes. Elles ont été prises en charge dès leur arrivée et pour leurs premiers jours en France à Natecia afin de faire des contrôles médicaux. Est métropole Habitat a mis à disposition une maison non loin de Château Gaillard pour que ces deux familles composées au départ d'une mère et ses deux enfants et un à venir, d'une mère et ses trois enfants ainsi que la grand-mère puissent avoir un lieu pour se poser et vivre. Les premiers mois d'installation et de cohabitation ont été très difficiles. D'une part parce que l'expérience commune d'être déplacées de guerre ne permet pas

forcément de supporter une colocation. Et d'autre part parce que le territoire d'arrivée n'est pour aucune de ses familles une destination choisie. La question de leur durée de séjour en France et de leur retour en Ukraine s'est posée régulièrement pendant plusieurs semaines. L'une des deux familles est d'ailleurs retournée à l'été 2022 passer des vacances en Ukraine, ne sachant si elle allait revenir. La tension étant trop forte sur les zones de guerre , cette famille est revenue avec le mari, père des enfants qui du fait de la naissance de son 3E enfant a pu être libéré de ses obligations militaires. Les deux accouchements se sont bien passés. Aujourd'hui la colocation est plus calme et pour l'une des deux familles, le projet d'un accès à un logement autonome se dessine. Pour la seconde famille, la mobilisation à un projet en dehors de la maison actuelle est complexe.

- La mise sous tension des durées de séjour

Avec ses deux Haltes des femmes, son CHRS Urgence et bientôt son centre parental, le site de Château Gaillard accueille différents dispositifs sous l'égide de différentes durées de séjour. En effet, tandis que pour le CHRS urgence la continuité des conditions d'hébergement n'est pas remise en question, l'on voit sur la Halte des Femmes sortantes de maternité, des injonctions de réorientation au bout de 12 mois d'hébergement. La période qui entoure la naissance d'un enfant est une période sensible qui nécessite une mise en sécurité des parents et de leurs nouveaux nés. Le temps de l'accueil du premier enfant au sein du couple mobilise beaucoup d'énergie. C'est aussi le temps pour les personnes de travailler avec l'équipe sur les accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle. Evoquer en entretien la possible réorientation vers un lieu qui ne pourra pas présenter les mêmes conditions d'habitat et de vie génère de l'angoisse et de l'insécurité et vient perturber le maillage territorial pourtant au socle des pratiques sociales mises en place. Les personnes accompagnées sont actives et volontaires quand c'est possible, pour sortir du système d'hébergement, construire leur vie dans un logement autonome. Elles savent que si elles se sentent ici « chez elles », elles ne le sont pas vraiment et aspirent à un ailleurs mais qui serait une évolution positive et qui ne viendrait pas dégrader leur condition d'habitat. A Château Gaillard, le collectif est un moment choisi et non une condition de vie que l'on subit puisque chacun dispose d'un habitat privé. Ces conditions ne peuvent être garanties sur les autres sites d'hébergement.

- Salle de puériculture : L'espace parental partagé, un lieu ressource pour les parents et les enfants.

Grâce à un financement (mécénat) de l'entreprise des possibles, Alynea construit un espace parental partagé : espace dédié à la petite enfance, à la rencontre parent-enfant, à la découverte, au jeu, au défoulement … Ce lieu a pour vocation d'être ouvert et de répondre aux besoins du territoire pour accueillir les parents, les enfants, les professionnels et créer du lien entre eux. Alynea a demandé à l'ACEP 69 de réaliser un diagnostic des besoins et l'espace sera inauguré le 11 septembre 2023.

- Debout Simama : un projet artistique pour sublimer les parcours

Depuis juillet 2022, un projet de création artistique se développe à Château Gaillard en lien avec le CCO. Des artistes en chant, danse et écriture viennent à la rencontre des dames

hébergées à la Halte des femmes et soutiennent leurs paroles et leurs créations via ces supports artistiques. Chaque jeudi, le RDV est pris pour continuer de constituer cette troupe créative et construire un spectacle. Plusieurs représentations ont déjà eu lieux : sur la scène du CCO, MJC de Laennec, inauguration de Château Gaillard. Chaque concert voit le talent s'étoffer et les liens entre les dames se resserrer. Des financements sont toujours recherchés pour continuer ce projet d'émancipation sociale.

L'évolution de l'organisation de l'équipe.

L'organisation de l'équipe s'est affinée et ajustée aux besoins de coordination sociale nécessaire pour travailler, en lien avec le droit commun, la fluidité des parcours, le travail en co-référence et l'accompagnement d'un nombre significatif de personnes.

Ainsi, depuis la fin de l'année 2022, le temps de travail a pu être concentré sur la semaine et l'équipe sociale ne travaille plus le week-end, sauf si des projets ou activités spéciales sont prévues.

Après 5 mois de mise en place de cette nouvelle organisation, aucun problème de sécurité n'a eu lieu le week-end et le travail de collaboration interne et externe est facilité.

La concentration du travail en semaine permet d'assurer de manière plus stable et repérée, la co-référence.

2.2 Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2022	En ETP inscrit au CPOM
Cheffe de service	1	1
Référent socio-éducatif	1	1
Référente Socio-administrative	1	1
Référente Educative de Vie quotidienne et Collective (REVQC)	4	4
Auxiliaire de puériculture / TISF	1	1
Référente Hébergement	1	1
Total	9	9

Evolutions globales et problématiques RH :

Changement de fonctionnements s'il y en a, problématiques de recrutement, recours à l'intérim – Départs Arrivées

Une psychologue a été recruté en octobre 2022 afin de soutenir les personnes accueillies. Le contrat d'une durée de 6 mois a dû prendre fin au mois d'avril car le temps de présence possible était très condensé et l'opportunité e l'ouverture d'une mise à disposition de psychologue DRAP nous a conduit à en pas renouveler le contrat pour nous appuyer sur ce dispositif plus étayant.

Accueil de stagiaires
Le service a accueilli une étudiante en 2ème année de l'ARFRIPS (formation éducatrice spécialisée) sur un stage long à partir de mai 2022 et qui se terminera en juin 2023.
Une assistante sociale en dernière année d'apprentissage dans un autre servie est venue un mois en immersion durant l'été 2022.

– recours au bénévolat : (quelles activités et quelle durée)
Elinora / réflexologue / Maureen immersion 1 mois / BA / Cours de français (Nadine) / GSF (voir nombre avec Sarah et Sandrine)

Alynea a un terreau de bénévoles et nous avons pu faire part de nos besoins. Quelques séances de réflexologie ont eu lieu en direction des mères et des enfants. Des cours des français ont toujours lieu le lundi matin. Un partenariat est en cours avec Gynécologue sans frontière (animations, groupes de paroles). Un bénévole nous livre régulièrement des denrées de la Banque alimentaire.

Formation / partenariat : afin de mieux accompagner les familles, le service a développé des partenariat cliniques et psychologiques avec l'association Viffil (pour les femmes victimes de violences conjugales) et interface SDF. Une partie de l'équipe a pu participer à la journée de l'Orspere Samdarra sur le logement d'abord.

Perspectives d'évolutions ?

Une formation aura lieu en 2023 sur l'aspect juridique des violences conjugales en lien avec l'hébergement ; sur l'aspect psychologique des violences et e leurs impacts notamment sur les enfants. Une partie de l'équipe sera formée par Ocellia « Corps habitation Corps habité » en octobre. 2023 sera aussi l'année de l'élaboration du projet de service.

Trois personnes de l'équipe feront en 2023 une immersion de deux journées au Chez-soi d'abord.

2.3 Evalution / démarche qualité

Date des évaluation interne et externe – synthèse des conclusions et de leur mise en œuvre si effective – motif de décalage si retard – identification des items majeurs des plans d'actions en cours et leur modalité de suivi (groupe de travail, actions menées …)
Une évaluation externe est prévue début 2023 sur la partie CHRS-Urgence.

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Détail du public ciblé par l'établissement de manière factuelle (arrêté d'autorisation) – typologie, mais également en lien avec les besoins sociétaux et leurs enjeux.

Focus sur les des personnes, problématiques spécifiques et enjeux de l'accompagnement.

2.1 Les nuitées

En fonction des services il faudra 2 tableau : 1 nuité insertion / nuité Urgence

CHRS URGENCE CHÄTEAU GAILLARD

Insertion :

	2021	2022
Capacité (nombre de places)		28
Nombre de nuitées réalisables		10220
Nombre de nuitées réalisées		10324
Taux d'occupation		101%

Le Taux occupation CHRS urgence 28 places est à 101,02 car un monsieur est sorti en avril, remplacé par un couple : le dispositif est resté à 29 pendant quelques mois. Puis une autre personne est sortie. Nous restons à 28 désormais.

HALTE DES FEMMES PRE POST MATERNITE

	2021	2022
Capacité (nombre de places)		50
Nombre de nuitées réalisables		18250
Nombre de nuitées réalisées		19802
Taux d'occupation		109%

Depuis l'ouverture du dispositif en 2021, 19 conjoints ont été accueillis sur la Halte des Femmes. Parmi ces 19 conjoints,

Le taux d'occupation est à « seulement » 109% puisque l'ouverture du dispositif est récente et les entrées se sont échelonnées pour arriver à leur apogée en juin 2022.

HALTE DES FEMMES VIFFIL ET ADN

	2021	2022
Capacité (nombre de places)		10
Nombre de nuitées réalisables		3650
Nombre de nuitées réalisées		3650
Taux d'occupation		100%

DEPLACEES UKRAINIENNES

	2021	2022
Capacité (nombre de places)		11
Nombre de nuitées réalisables		
Nombre de nuitées réalisées		2739
Taux d'occupation		

Pas de taux d'occupation déterminé car ce dispositif n'est pas financé à ce jour.

2.2 Typologie des personnes accompagnées en 2022

Pour chaque tableau et en fonction de la pertinence, ajouter un paragraphe explicatif des chiffres marquants (quand forte prévalence ou écart significatif d'une année sur l'autre)

Mise en valeur des tendances et micro-tendances.

2.2.1 Sexe / âge (cumul sur l'année)

CHRS URGENCE

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
Tranche d'âge	**féminin**	**masculin**	**Total**	%
- 3 ans	0	0	0	
3 à 17 ans	3	0	3	
18 à 24 ans	2	3	5	
25 à 59 ans	8	7	15	
+ 60 ans	2	5	7	
Total	**15**	**15**	**30**	
%	50	50	100	

Paragraphe de mise en valeur des tendances et micro-tendances.

HDF PRE POST MATER

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
Tranche d'âge	**féminin**	**masculin**	**Total**	%
- 3 ans	13	20	33	
3 à 17 ans	3	3	6	
18 à 24 ans	10	1	10	
25 à 59 ans	20	17	37	
+ 60 ans	0	0	0	
Total	**46**	**41**	**87**	
%	53	47	100	

HDF VIFFIL ADN

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
Tranche d'âge	**féminin**	**masculin**	**Total**	%
- 3 ans	0	0	0	
3 à 17 ans	0	0	0	
18 à 24 ans	2	0	2	
25 à 59 ans	8	0	8	
+ 60 ans	0	0	0	
Total	**10**	**0**	**10**	
%	10	0	100	

Total féminin / total global x 100

UKR

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
Tranche d'âge	**féminin**	**masculin**	**Total**	%
- 3 ans	1	1	2	
3 à 17 ans	2	3	5	
18 à 24 ans	0	0	0	
25 à 59 ans	2	1	3	
+ 60 ans	1	0	1	
Total	**6**	**5**	**11**	
%	54,5	45,5	100	

TOTAL

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
Tranche d'âge	**féminin**	**masculin**	**Total**	%
- 3 ans	14	21	35	
3 à 17 ans	8	5	13	
18 à 24 ans	13	4	15	
25 à 59 ans	38	25	63	

+ 60 ans	3	5	8	
Total			**138**	
%	60	40	100	

2.2.2 Composition des ménages accueillis

Adapter le tableau en fonction des services (supprimer les colonnes non nécessaires)

CHRS URGENCE

	2022	**%**
Adulte isolé	9	53
Couple sans enfants	4	23,5
Famille monoparentale	1	5,8
Couple avec enfants, famille	3	17,6
NB TOTAL de ménages	17	100

HDF 50

	%	**2022**
Adulte isolé	0	0
Couple sans enfants	3	1
Famille monoparentale	39,3	13
Couple avec enfants, famille	57,5	19
NB TOTAL de ménages		33
%	100	100

Le couple sans enfant est en attente d'une naissance.

HDF 10

	2022
Adulte isolé	10
Couple sans enfants	0

Famille monoparentale	0
Couple avec enfants, famille	0
NB TOTAL de ménages	10
%	

UKR

	%	2022
Adulte isolé	0	0
Couple sans enfants	0	0
Famille monoparentale	50	1
Couple avec enfants, famille	50	1
NB TOTAL de ménages		2
%	100	

TOTAL

	%	2022
Adulte isolé	30,6	19
Couple sans enfants	8	5
Famille monoparentale	24	15
Couple avec enfants, famille	37	23
% / NB TOTAL de ménages	100	62

2.2.3 Caractéristiques des ménages accueillis

CHRS urgence

	2022
Femme victime de violence	1
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	1
Personnes placées sous main de justice	0
Personnes présentant des troubles psychiques	4
Personnes victimes de violences	0
Jeunes Majeurs (18-25)	5
Personnes en situation de grande marginalité	2
Personnes sortant d'incarcération	0
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	3
NB TOTAL de ménages	12
%	

Le service a accueilli 2 hommes isolés venant du CHRS Carteret catégorisés comme « marginalisés » sous l'angle de troubles psychiatriques avérés et ayant eu un parcours de rue.

Une femme + 1 enfant et deux familles ont été accueillies en tant que « sortants des bidonvilles » de Villeurbanne. Ces typologies sont « passées sous les radars sociaux » et relèvent, à leur entrée, du « non recours aux droits ».

Parmi les jeunes majeurs, une jeune femme a eu le statut de réfugié sous l'angle de la protection subsidiaire (via un CADA sécurisé suite aux violences intra-familiales exercées par son beau-père, hébergé sur le CHGRS Urgence. Parmi eux 2 jeunes n'ont pas de droit au séjour à leur majorité. L'une s'est inscrite dans des études supérieures en école d'infirmière.

L'un, en arrivant, avait déjà un travail en insertion, l'autre a accédé à une insertion en cours d'hébergement. Ces deux garçons sont issus d'un pays de l'union européenne, ce qui facilite leur insertion professionnelle.

A noter, une personne hébergée a plus de 80 ans.

HDF 50

	2022
Femme victime de violence	7
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	0
Personnes placées sous main de justice	0
Personnes présentants des troubles psychiques	6
Personnes victimes de violences	1
Jeunes Majeurs (18-25)	7
Personnes en situation de grande marginalité	1
Personnes sortant d'incarcération	2
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	0
NB TOTAL de ménages	25

7 femmes victimes de violence avérée qui ont donné suite à des interventions sociales et/ou judiciaires (appel aux services de police ; dépôt de plainte…)

1 homme est également concerné à la fois en tant qu'auteur et victime.

Quelques problématiques d'addiction surviennent mais ne donnent pas lieu pour l'instant à un e prise en charge au long cours (3 hommes concernés).

Une femme victime de violence très marginalisée a été accueillie sortante de l'Auvent, avec une addiction non prise en charge.

HDF 10

	2022
Femme victime de violence	10
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	0
Personnes placées sous main de justice	0
Personnes présentant des troubles psychiques	5
Personnes victimes de violences	0
Jeunes Majeurs (18-25)	1
Personnes en situation de grande marginalité	0
Personnes sortant d'incarcération	0

Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	0
NB TOTAL de ménages	16

Concernant les troubles psychiques, 1 est suivie et médicamentée. Mais la totalité des femmes accueillies ont des troubles du sommeil, font des cauchemars, sont envahies par des angoisses, ne se sentent pas en sécurité. Le phénomène de reviviscence traumatique est très à l'œuvre et entame leur qualité de vie en impactant l'insertion professionnelle ainsi que leur santé somatique.

UKR

	2022
Femme victime de violence (déplacées de guerre)	3
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	0
Personnes placées sous main de justice	0
Personnes présentant des troubles psychiques	2
Personnes victimes de violences	0
Jeunes Majeurs (18-25)	0
Personnes en situation de grande marginalité	1
Personnes sortant d'incarcération	0
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	0
NB TOTAL de ménages	3

TOTAL

	2022
Femme victime de violence	24
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	0
Personnes placées sous main de justice	0
Personnes présentants des troubles psychiques	15
Personnes victimes de violences	0
Jeunes Majeurs (18-25)	11
Personnes en situation de grande marginalité	2
Personnes sortant d'incarcération	2

Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	2
NB TOTAL de ménages	56

Paragraphe de mise en valeur des tendances et micro-tendances. Explication des grands écarts ou chiffres remarquables

2.2.4 Nationalité des personnes accompagnées

CHRS

	2021	2022
française		0
UE		2
Hors UE		28
Total		**30**

HDF 50

	2021	2022
française		22
UE		6
Hors UE		59
Total		**87**

HDF 10

	2021	2022
française		0
UE		0
Hors UE		10
Total		**10**

%		

UKR

	2021	2022
française		0
UE		0
Hors UE		11
Total		**11**
%		

Paragraphe de mise en valeur des tendances et micro-tendances. Explication des grands écarts ou chiffres remarquables

2.2.5 Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

Grille de lecture :

Droits ouverts : droit au travail qui n'ouvre pas forcément aux droits sociaux (ex : CAF). Situation la plus favorable du panorama mais avec son lot de précarité. Par exemple, une femme victime de violence conjugale, épouse de français, ayant quitté le conjoint violent, ne ré-ouvre pas forcément de droit au séjour stable (maintien sous récépissé avec droit au travail, délais des cartes de séjour, impact sur les perspectives d'emploi).

Autre situation : les personnes en Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) : le droit au travail est renouvelé tous les 6 mois en commission. Afin de sécuriser leur parcours, 2 femmes concernées ont fait une demande de réexamen de demande d'asile.

Autre situation : une personne a un droit au séjour (carte de séjour temporaire) sans droit au travail. Elle est ainsi autorisée à se maintenir sur le territoire sans toutefois avoir le droit de subvenir à ses besoins, ni de s'installer (accès au logement autonome impossible).

Droits ouvrables : droit au séjour en cours ou en attente (en demande)

Droits incomplets : pas de droit au séjour. A noter : 2 personnes en situation de droits incomplets sont en CDI

CHRS URGENCE

	%	2022
Droits ouverts (droit au travail)	20	6

Droits incomplets (pas de droit au séjour ni au travail)	37	11
Droits ouvrables (droit au séjour en cours ou en attente. Pas de droit au travail)	43	13
Total	**100**	30

1 personne isolée a un titre de séjour visiteur sans droit au travail.

1 personne a pu être régularisée par le travail.

1 dame isolée ressortissante de l'UE a ouvert des droits en travaillant.

HDF 50

	%	2022
Droits ouverts (droit au travail)	54	47
Droits incomplets (pas de droit au séjour ni au travail)	30	26
Droits ouvrables (droit au séjour en cours ou en attente. Pas de droit au travail)	16	14
Total	**100**	87

Modification des pratiques préfectorales et complexification de l'accès au droit.

Ces chiffres reflètent la situation de complexification des démarches liée à l'accès au droit. Cela impacte fortement le public accueilli et donc celui de Château Gaillard. En effet, pour la plupart des personnes accueillies, leurs droits à la CPAM ne sont pas ouverts. Il faut aujourd'hui plusieurs mois pour ouvrir des droits à la santé, même lorsque la personne est enceinte ou a des problèmes de santé. Cela engendre beaucoup d'angoisses chez les personnes accueilli et envahit l'accompagnement, à l'instar de la réflexion sur leurs situation administrative au regard du droit au séjour par exemple.

Concernant les demandes de régularisation, l'équipe fait appel à des avocats en conseils

Demande d'asiles déposées en 2022 :

3 déposées (adultes) : dont 2 déboutées OFPRA

2 déposées (enfants) : 1 statut en 2023

1 personne déboutée de sa demande d'asile

HDF 10

	%	2022
Droits ouverts (droit au travail)	90	9
Droits incomplets (pas de droit au séjour ni au travail)	10	1
Droits ouvrables (droit au séjour en cours ou en attente. Pas de droit au travail)	0	0
Total	**100**	10

Sur les personnes orientées par VIFFIL :

2 sont sous récépissé avec droit au travail car provenant de pays tiers

Les autres sont Algériennes et sous récépissé ou en titre de séjour

Les personnes orientées par l'association VIFFIL sont arrivées en novembre 2021. Elles avaient toutes entrepris des démarches auprès de la préfecture et était soit sous récépissé, soit en attente d'un rendez-vous pour déposer leur dossier. Concernant les personnes algériennes, elles n'ont pas eu de difficultés pour avoir leur demande de titre de séjour réceptionnées. Pour les personnes provenant d'un pays tiers, ce qui concerne 2 personnes sur le dispositif, le fait que la vie commune a cessé avec leur conjoint (malgré les violences), pose un problème pour la préfecture et maintient ces personnes sous récépissé avec droit au travail depuis plusieurs années. Cela bloque leur accès au logement.

Sur ce dispositif : 1 personne en ACIA (2023)

ADN69 :

3 sont en PSP, dont 2 aujourd' hui en réexamen de la demande d'asile, en vue de sécuriser les parcours.

1 SDT (dépôt de plainte en décembre 2022, dépôt d'un réexamen en janvier 2023)

UKR

	%	2022
Droits ouverts	100	11
Droits incomplets	0	0
Droits ouvrables	0	0
Total	**100**	**11**

TOTAL

	%	2022
Droits ouverts	53	73
Droits incomplets	27,5	38
Droits ouvrables	19,5	27
Total	**100**	**138**

2.2.6 ressources des personnes accompagnées en 2022

CHRS URGENCE

	%	2022
Sans ressources	**60**	18
Prestations sociales uniquement	**0**	0
Activité Salariée + prestations	**0**	0
Activité salariée seule	**30**	9
Autre	10	3
Total	**100**	**30**

L'absence de titre de séjour impacte les ressources.

Toutefois, 2 personnes sans titre de séjour travaillent en CDI à temps plein avec fiches de paie.

Une jeune femme est en école d'infirmière.

HDF 50

	%	2022
Sans ressources	**46**	40
Prestations sociales uniquement	**24**	21
Activité Salariée + prestations	**9**	8
Activité salariée seule	**21**	18
Autre	0	0
Total	**100%**	**87**

L'on observe un équilibre entre les personnes qui ont des ressources et celles qui n'en ont pas. Cela correspond à l'équilibre entre les personnes en insertion et les personnes en situation de droits incomplets.

Le nombre important de personnes qui perçoivent des prestations sociales seules est le reflet des compositions familiales et correspond aux situations monoparentales. Le besoin des places en crèche est crucial pour ces familles.

HDF 10

	%	2022
Sans ressources	**0**	0
Prestations sociales uniquement	**0**	0
Activité Salariée + prestations	**0**	0
Activité salariée seule	**90**	9
autre	1	1
Total	**100**	**10**

Toutes les dames sont en activité : 2 en CDI, 1 en CDD, 6 personnes sont en formation qualifiante, une personne en AAVA.

UKR

	%	2022
Sans ressources	**0**	0
Prestations sociales uniquement	**100**	11
Activité Salariée + prestations	**0**	0
Activité salariée seule	**0**	0

autre	0	0
Total	**100**	**11**

La CAF a pris le relai de l'ADA sur les prestations familiales liées aux enfants, mais il n'y a pas de RSA sur ces situations. L'insertion professionnelle est complexe vu le parcours d'exil disqualifiant (personnes ayant un travail d'enseignement en Ukraine).

TOTAL

	%	2022
Sans ressources	**42**	58
Prestations sociales uniquement	**23,2**	32
Activité Salariée + prestations	**5,8**	8
Activité salariée seule	**26**	36
autre	3	4
Total	**100**	**138**

2.2.7 Pour les internats : nombre cumulé de repas servi par an

Livraison une fois par mois (ou plus si besoin) de denrées salées et produits de première nécessité. Distribution de dépannage ou à la demande. Aussi, ne peut être quantifié en terme de nombre de petits déjeuners, déjeuners ou dîners.

4. L'ACCOMPAGNEMENT

3.1 Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

9 professionnel.les exercent à Château Gaillard, pour l'ensemble des dispositifs. C'est donc l'équipe commune qui fait cohérence entre les dispositifs, dans un savoir-faire commun.

Un RSE élabore avec les personnes les projets personnalisés, met en place l'accès aux soins et accompagne les personnes vers l'insertion professionnelle et l'insertion par le logement.

Une RSA travaille à l'accès aux droits sociaux et à l'insertion par le logement également.

Quatre Référentes de vie quotidienne et collective pratiquent les accompagnements quotidiens et les visites à domicile. Elles déclinent un accompagnement de proximité, appuyées par RSE et RSA qui soutiennent les accompagnements RVQC aux étapes clé de l'accompagnement.

Une auxiliaire de puériculture également TISF accompagne la parentalité et la périnatalité dans une écoute soutenante, en mettant en lien les mamans entre elles, organisant des moments conviviaux, accompagnant vers l'extérieur (crèches ; maison des familles ; PMI).

Une référente hébergement règle les problèmes techniques, participe à l'appropriation du logement par les habitants, travaille aux règles de vie et de sécurité du site.

L'organisation, les règles, le cadre interne sont les mêmes pour tout le monde, mis à part les durées d'hébergement. En effet, au terme de 12 mois d'hébergement pour la Halte des Femmes en pré-post maternité, une réorientation peut être préconisée.

L'accompagnement de co-référence peut être spécifique selon les problématiques et les singularités du public.

La co-référence s'appuie sur la pluridisciplinarité et les compétences/ forces d'expertise de chacun.

Les principes d'action développés dans le service, les objectifs et les missions d'accompagnement ont été abordés lors d'un séminaire d'équipe le 1er juillet 2022.

Ces principes d'action se déclinent comme suit : droit à l'erreur, autonomie, écoute, pouvoir d'agir, accompagnement individualisé et personnalisé, indépendance, interdépendance choisie, bienveillance équité, importance de la temporalité, accompagner selon le temps de la personne, projection, temporalité reprendre confiance en soi, estime de soi, droit à l'oubli (et droit à se faire oublier, droit à ne pas avoir besoin de nous, non détermination selon son passé et son histoire).

Objectifs, missions : travailler le lien social, les liens de confiance, empowerment, se sentir sujet de ses actions, valoriser la parole, les compétences, place pour le principe de retrouver la confiance en soi, accès au droit et limiter le non recours, accès aux droits santé, autonomie financière – aide à la gestion du budget ; travailler sur les difficultés et les freins, signaux alarme, vêture, prendre en compte les personnalités et aspirations de chacun, valoriser la parole et les compétences/ place pour le principe de retrouver la confiance en soi

La question de la responsabilité des personnes et des professionnel.les a également été abordée.

Autre points: lieu sécurisant, sécurité, savoir habiter, savoir vivre, appropriation du logement (les équipements, comment se sentir bien, comment investir), inscription sur le territoire, habiter chez soi, sentiment de sécurité, environnement, habitat apaisant, habiter chez soi.

Un travail de construction plus élaborée autour de ces éléments sera mené en 2023 lors de l'élaboration du projet associatif.

La déclinaison opérationnelle de ces éléments s'appuie sur l'organisation citée plus haut, et sur un travail de réseau riche et dense.

Ainsi Interface SDF vient pour 1h30 toutes les 6 semaines élaborer sur des situations complexes.

VIFFIL appuie l'équipe sur les accompagnements des femmes victimes de violence conjugale.

Des groupes d'entraide et d'expression sont animés par gynécologues sans frontière une fois tous les 2 mois.

L'équipe accompagne vers les partenaires extérieurs autant que possible, qu'il s'agisse de problématiques de santé, de droits, d'insertion.

3.2 Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Les contrats de séjour, règlements intérieurs et livret d'accueil sont signés dans les jours qui suivent l'arrivée de la personne.

Des CVS ont lieu environ une fois tous les 2 mois. Ils permettent de transmettre des informations, d'écouter les demandes ou propositions des personnes accueillies, de travailler ensemble à des projets (vacances).

Chaque atelier collectif qui réunit les habitants est l'occasion d'échanger, de cerner l'ambiance, de créer du lien et de se mettre à l'écoute des propositions ou réclamations des personnes accueillies.

3.3 Dispositifs spécifiques :

L'espace parental partagé, un lieu ressource de rencontres, de découvertes, de liens :

En répondant aux besoins d'hébergements sécurisés et individualisés pour les femmes et leur nourrisson, le projet social de la Halte des Femmes répond aussi aux besoins de sécurité, garant du lien parent-enfant. L'espace du logement est à lui seul insuffisant afin de penser et panser les liens parents-bébés et les vécus et ressentis individuels de ces parcours chaotiques. Aussi, la conception d'un espace de puériculture désigne un espace de rencontres parents-enfants et inter-familles (développement local/ ouverture sur le quartier) original, agréable, ludique, spécifique. Le prendre soin, le développement sensoriel positif, l'exploration et la curiosité sont au cœur de cet espace facilitant les moments de qualité.

Une extension modulaire viendra permettre et faciliter la rencontre avec les autres habitants du site et du quartier. Le développement des liens inter-habitants via les enfants vise l'inscription dans la cité, la création de rencontres ordinaires malgré les parcours extraordinaires.

A terme, une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture viendront encadrer cet Espace Parental Partagé en proposant une offre diversifiée et adaptée, en co-construction avec les habitants, les partenaires, et l'association ACEPP (Association des collectifs Enfants Parents Professionnels). Cette dernière viendra recueillir les besoins des familles accueillies par l'association ALYNEA sur place, et identifier les besoins du territoire en s'appuyant sur les partenaires et les professionnels.

La maison du 11 rue Victor Subit à Villeurbanne

Depuis la fin du mois d'Avril 2022, Alynea loue une maison au GIE avec un financement de l'Entreprise des possibles. Cette maison a été mise à disposition de la Halte des femmes pour accueillir deux familles ukrainiennes fuyant les conflits. Etant toutes deux enceintes, les deux mères de famille ont été orientées sur la Halte des femmes. La maison a été rapidement aménagée grâce à La Croix-Rouge française et à l'Entreprise des possibles qui via un financement dédié, a permis à l'équipe de meubler la maison en électroménager. Ces deux familles (une femme, une grand-mère et 3 enfants / une femme enceinte, 2 enfants et son mari qui les a rejoint en Août) sont arrivées via un convoi humanitaire de la Croix-Rouge. Dès leur arrivée, la RSA et les deux REVQC référentes des familles, les ont accompagnées à la plateforme d'accueil pour les réfugié.es ukrainien.nes mis en place par Forum Réfugiés. Cela a permis aux familles d'obtenir rapidement une APS de six mois avec droit au travail, la CSS ainsi que d'ouvrir des droits CAF. Les enfants ont été inscrits à l'école de quartier qui est habituée à accueillir des enfants réfugiés du fait de sa proximité avec le CHUDA de Forum Réfugiés à la Baïsse.

Bien que la maison soit grande, la cohabitation forcée n'est pas facile pour tout le monde et rapidement des conflits ont éclaté entre les deux familles. L'insécurité de la situation, le fait de ne pas pouvoir se projeter car ces familles ne savent pas si elles rentreront chez elles un jour ainsi que les traumatismes de la guerre et de l'exil font que la vie quotidienne et l'accompagnement social peuvent être compliqués. Aujourd'hui, une famille est accompagnée vers la sortie en logement via le dispositif des ACIA. Les démarches sont longues mais la famille est motivée, ils prennent des cours de français et envisagent leur vie en France pour le bien-être de leurs trois garçons.

Pour l'autre famille, l'accompagnement social est plus complexe et on ne peut pas encore envisager une orientation .Madame et sa mère ne sont pas dans une démarche de pouvoir se positionner sur un investissement à rester en France leur maris et le père des enfants étant toujours en Ukraine.

3.4 Les entrées

3.4.1 Motifs

2022	NBRE	%
Expulsion locative	4	2,9
Fin d'hébergement (tiers) y compris Séparation / Divorce / Rupture familiale	25	18,1
Squat / Hébergement insalubre	31	22,5

Violences conjugales	**1**	**0,72**
Errance / désocialisation / sortie de la rue	**13**	**9,4**
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile	**0**	**0**
Fin de prise en charge urgence	**43**	**31,1**
Sortie de plan froid	**0**	**0**
Demandeurs d'asile en cours de procédure	**0**	
En recherche d'emploi	**0**	
Logement insalubre habitable	**0**	
Sortie d'établissement spécialisé	**0**	
Autre	**21**	**15,2**
NSP	0	
Total	138	100

Une seule situation de violence conjugale car les femmes orientées par VIFFIL (5) sont classées dans les sorties d'hébergement car toutes étaient accueillies par le DNH VIFFIL.

Les situations Autres sont les 2 familles ukrainiennes (11), ainsi qu'une femme enceinte exclue du CROUS, une femme avec un enfant sortants de détention.

3.4.2 Orientations des entrées effectuées

SIAO	**138**
Samu social 69	**0**
Hors SIAO	**0**
Total	**138**

Note explicative des chiffres marquants (quand forte prévalence ou écart significatif d'une année sur l'autre)

Mise en valeur des tendances et micro-tendances.

3.5 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

3.5.1 Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle

Femme	Homme	Total
26	24	50

3.5.2 Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	7
Niveau VI (avant 3ème)	17
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	10
Niveau IV (BAC)	7
Niveau III (BAC+2)	6
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	3
Diplôme étranger non reconnu en France	0
Total	**50**

3.5.3 Ages des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
Tranche d'âge	**féminin**	**masculin**	**Total**	%
< 25 ans	6	6	**12**	24
26 /35 ans	15	9	**24**	48
36 / 45 ans	1	3	**4**	8
46 / 55 ans	3	2	**5**	10
> 55 ans	1	**4**	**5**	10
Total	26	**24**	**50**	100
%	52	**48**		

3.5.4 Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	17 AVA
Bilan, diagnostic	50
Projet Professionnel	48
Médiation partenaires socio-pro	
Changement Référent RSA	1
Orientation PLIE	0
Suivi dans l'emploi/formation	50
PERLE	12

3.5.5 Mesures à caractère « social »

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap…)	0
Accès ou maintien des droits (Chômage, ASS, RSA…)	0

3.5.6 Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2022

CDI	7
CDD – 3 mois/ intérim	4
Formation ou CDD de + 4 mois	11
Formation Français	10
Total	**29**

Sur73 personnes,50 ont vu leur situation évoluer en matière d'Emploi/ Formation.

3.5.7 Handicap

	2021	2022
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	1	1
Allocation adultes handicapés (AAH)	**0**	0
Total		
%		

3.6 Actions collectives

Détail des actions collectives et ateliers menés dans l'année, leurs objectifs et l'évaluation de leur impact.

Au courant de l'année 2022, de plusieurs activités ont été proposées sur le site château Gaillard. Un projet phare a été DEBOUT SIMAMA, un programme artistique mis en place en partenariat avec le CCO. Au cours de l'été 2022 des ateliers de chant, d'écriture et de poterie ont été organisés au Château. A raison de trois ateliers par semaines de nombreux hébergé.es ont pu découvrir ces arts. Face à ce premier succès et l'implication des habitantes, nous avons décidé de mettre en œuvre une action de création artistique sur le temps long au sein de la résidence à partir de septembre 2022. Ainsi est né, DEBOUT SIMAMA, un spectacle imaginé et créer en co-construction avec des artistes qui se mettent au service des personnes. La médiation artistique est un levier éducatif qui permet aux femmes qui résident sur le dispositif de bénéficier d'un espace d'expression et de liberté de parole dans un cadre bienveillant et stimulant. Ce cheminement créatif a conduit douze femmes à se présenter le 8 mars 2023 pour une représentation en situation réelle dans le cadre de la journée de luttes et droit des femmes dans le monde. Plusieurs autres dates de représentations sont prévues et un film documentaire fera du projet.

Au courant de l'été 2022, Alain Pierre de l'association Percut'Ensemble est venu animer des ateliers de Batucada dans le jardin du château. Plusieurs hébergé.es sont venu.es découvrir les instruments à percussion et les sonorités brésiliennes.

Suite à la réception de nombreux dons, nous avons pu organiser un vide dressing pour les habitant.es. Nombreux.ses d'entre elles/eux nous ont aidé dans l'organisation de l'évènement et sont venu.es dénicher des vêtements.

En lien avec Acoléa et Forum Réfugiés, nous avons fêter la crémaillère du site Château Gaillard. Les habitant.es ont été très actif.ves dans la préparation et l'animation de la fête ; décoration, préparation de repas, distribution des boissons, dj, etc. La fête a été un grand succès et a permise à une centaine de personnes de partager un repas puis danser, discuter, fêter.

Dans le cadre du spectacle FESTUM, la compagnie Les Transformateurs soutenu par la compagnie FRAPPAZ est intervenu au château pour proposer des ateliers autours des questions sur la norme et la différence. Des photos des habitant.es costumé.es en monstre ont été prises puis tirées en taille réelle et ont servi de support à des ateliers d'écriture et de graphisme. Ces photos font partie d'une œuvre plastique qui a été exposé lors du final du spectacle. Pour finir, quatre immenses monstres sont venus raconter aux habitant.es leurs histoires et ont déambuler dans la rue pour finir autour d'un bal.

Nous accueillons depuis novembre 2022, une réflexologue plantaire et bénévole Alynea, pour prodiguer des massages de pieds aux hébergé.es. Une poignée de dames ont déjà pu profiter de séances individuelles pour se détendre. Des séances collectives ont également été ?, les hébergé.es ont pu y apprendre à pratiquer elles/eux-mêmes sur les bébés.

3.7 Les sorties

Nombre de sortie dans l'année – mise en valeur des enjeux tant en termes d'impact extérieur que de mise en relief vis-à-vis des situations des personnes

Pour les tableaux : Note explicative des chiffres marquants (quand forte prévalence ou écart significatif d'une année sur l'autre)

Mise en valeur des tendances et micro-tendances.

Avec une petite dizaine d'hébergé.es nous nous sommes rendu au parc de Vernaison. Un couple kosovar nous a préparé et fait découvrir un plat traditionnel de leur pays, le Flia. Nous sommes allé.es récolter du boit dans la forêt puis avons fait un petit feu dans le coin barbecue pour préparer ce plat composé de plusieurs couches de crêpes couvertes avec de la crème.

Miribel

3.7.1 Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)

En général, ce sont les situations administratives qui empêchent l'accès au logement autonome et à une sortie du dispositif, et en premier lieu les situations au regard du droit au séjour.

Pour les personnes « prêtes à sortir » c'est encore la situation administrative qui peut freiner l'accès au logement, notamment lorsqu'un membre du couple n'est pas régularisé.

Les délais d'accès au logement sont également longs, une composition familiale peut donc rester longtemps en situation d'être « prête à sortir » avant de sortir effectivement.

Les ressources trop faibles peuvent aussi être un frein, associées à une mauvaise gestion du budget et à l'absence de participation financière payée.

Enfin, les premiers temps de la vie conjugale se font dans l'hébergement, en même temps que l'accueil du 1er enfant. Ce cumul vient fragiliser l'équilibre individuel et du couple. Les rôles au sein du couple changent et chacun tente de (re)trouver sa place. C'est aussi le temps de l'émergence des violences conjugales. La construction en tant que couple et en tant que parent vient mettre au jour des difficultés ou des freins à lever avant de se rendre capable de sortir de l'hébergement.

CHRS URGENCE

2022	%	NOMBRE
Accès aux droits	60,7	17
Ressources trop faibles pour occuper un logement	14,2	4
Difficultés familiales / manque d'autonomie	17,8	5

Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	**7,2**	**2**
Manque de place en logement adapté	**0**	**0**
Manque de place en logement autonome	**0**	**0**
Autres	**0**	**0**
Total	**100**	**28**

HDF 50

	%	2022
Sans ressources	**46**	40
Prestations sociales uniquement	**24**	21
Activité Salariée + prestations	**9**	8
Activité salariée seule	**21**	18
autre	0	0
Total	**100**	**87**

La situation Autre comprend des personnes qui ont des revenus salariés via l'AAVA ou un travail en auto-entreprise non déclarée.

HDF10

	%	2022
Sans ressources	**0**	0
Prestations sociales uniquement	**0**	0
Activité Salariée + prestations	**0**	0
Activité salariée seule	**90**	9
autre	10	1

Total		**10**
%	100	

UKR

	%	2022
Sans ressources		0
Prestations sociales uniquement	**100**	11
Activité Salariée + prestations		0
Activité salariée seule		
autre		
Total		**11**
%		

CHRS URGENCE

	%	2022
Sans ressources	**64,3**	18
Prestations sociales uniquement	**3,6**	1
Activité Salariée + prestations	**7,1**	2
Activité salariée seule	**25**	7
autre	0	0
Total	**100**	**28**
%		

3.7.2 Les orientations des personnes sorties

HDF 50 2022	**compositions**	**Personnes**
Errance / sans domicile	**2**	**4**

Chez la famille / tiers		**0**
Héb. en structure	**1**	**7**
Logement adapté		
Logement autonome - **Dont parc public** - **Dont parc privé**	**4**	**13**
Etablissement spécialisé		
Rupture d'hébergement / départ non signalé	**1**	**2**
Autre		
Total	**8**	**26**

Une dame avec son nouveau né, sortante de détention, est partie peu de temps après son arrivée nous indiquant passer le week-end dans le sud. Elle n'est jamais revenue.

Un homme a été exclu suite aux violences qu'il a exercées sur sa compagne et mère de ses enfants.

Une dame et ses deux enfants, exfiltrés de Point Nuit, ont disparu à plusieurs reprises, jusqu'à une décision d'expulsion. Les enfants ont été placés en famille d'accueil.

HDF 10	**2022**
Errance / sans domicile	**0**
Chez la famille / tiers	**0**
Héb. en structure (DNH VIFFIL)	**0**
Logement adapté	**0**
	0
Logement autonome - **Dont parc public** - **Dont parc privé**	**0**
Etablissement spécialisé	**0**
Rupture d'hébergement	**0**
Autre	**0**
NSP	

Total	**0**

Pas de sortie sur ce dispositif en 2022 : presque la moitié des dames sont en parcours de sortie de Prostitution et ont des APS de 6 mois renouvelables pendant 2 ans. Ce document ne leur permet pas d'être inscrites sur les ACIAS

CHRS URGENCE	**2021**	**2022**
Errance / sans domicile		
Chez la famille / tiers		
Héb. en structure		
Logement adapté		
Logement autonome - **Dont parc public** - **Dont parc privé**		
Etablissement spécialisé	**1**	**1**
Rupture d'hébergement		
Autre (décès)	**1**	**1**
NSP		
Total	**2**	**2**

Une jeune femme est partie en CADA sécurisé dans le sud car sa demande d'asile était liée notamment à son beau-père hébergé au CHRS. Elle a obtenu la protection subsidiaire.

Mettre en relief les sorties non permises : refus d'accueil (LAM – autre CHRS ou AME …) car ceci arrive.

3.7.3 Les sorties vers du logement adapté

	2021	**2022**
Sortie en FJT		**0**

Sortie en FTM (pas d'abréviation svp)		**0**
Sortie en pension de famille		**0**
Sortie en résidence accueil		**0**
Sortie en logement loué à travers un dispositif IML, sous-location		**0**
Sortie en résidence sociale		**0**
Total		**0**

Pas de sortie vers le logement adapté, quel que soit le dispositif.

3.8 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

3.8.1 Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2021

(donnée ENC obligatoire) Cumul des durées de séjour des personnes présentes au 31/12/22 en jours :

CHRS URGENCE

	2022	
Durée du séjour	**Nb d'hébergés**	**%**
< 6 mois		
HDF 50	11	12,7
HDF 10	0	0
CHRS URGENCE	0	0
6 - 12 mois		
HDF 50	39	44,8
HDF 10	0	0
CHRS URGENCE	2	6,6
UKR	11	100
12 - 24 mois		
HDF 50	12	13,8
HDF 10	10	100
CHRS URGENCE	26	86,7

+ 24 mois		
HDF 50	0	0
HDF 10	0	0
CHRS URGENCE	0	0
TOTAL	111	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)		

3.8.2 Durée de séjour des personnes sorties en 2022

	2022	
Durée du séjour	**Nb d'hébergés**	**%**
< 8 jours		
HDF 50	0	
HDF 10	0	
CHRS URGENCE	0	
8 jours - 6 mois		
HDF 50	13	15
HDF 10	0	
CHRS URGENCE	1	3, 3
6 - 12 mois		
HDF 50	10	11,5
HDF 10	0	
CHRS URGENCE	1	3,3
12 - 24 mois		
HDF 50	3	37,5
HDF 10	0	
CHRS URGENCE	0	
+ 24 mois		
HDF 50	3	3,5
HDF 10	0	
CHRS URGENCE	0	
TOTAL	30	%
Durée moyenne de séjour (en mois)		

Pas de sortie sur le dispositif UKR

Au 31/12/2022, Le nombre de nuitées cumulées des 25 personnes sorties en 2022 est de :

3504 jours soit une durée de séjour moyenne de 140 jours ou environ 4,6 mois

5. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS

Exemple :

- ***La maison de la veille sociale du Rhône***

Maison de la veille sociale du Rhône	*Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome.* *Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.* *. .*

- ***Le Samu Social 69***

_aly nea Des liens pour aller plus loin	***Le Samu Social 69 dépend de l'association ALYNEA. En réponse aux signalements du 115, il assure maraudes et accompagnement social individualisé. Il a notamment pour mission d'aller à la rencontre des personnes pour lesquelles il est difficile de faire une demande d'hébergement et de les aider à se rapprocher du droit commun.***
	Cette année, le Samu Social et le CHRS Cléberg ont poursuivi leur étroite collaboration dans l'intérêt des personnes hébergées.

- ***Le Soroptimist International***

SOROPTIMIST INTERNATIONAL	*Le Soroptimist International d'Europe est l'une des quatre Fédérations du Soroptimist International, une organisation mondiale de femmes engagées dans les affaires et la vie professionnelle qui œuvre, par des projets de service, pour l'édification d'un monde meilleur pour les femmes et les enfants.*
	Les actions des Soroptimist se sont poursuivies au CHRS Cléberg malgré le déménagement, témoignage d'un partenariat fort via du soutien à l'apprentissage de la langue française.

- ***La banque alimentaire du Rhône***

	La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage.
	Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes

	structures d'ALYNEA. Cela permet à Cléberg d'offrir des gouters quotidiens. *Grâce à l'application PROXIDON, nous bénéficions de plus de produits frais de façon ponctuelle, notamment en récupérant des dons à l'école élémentaire du quartier.*

6. PAROLES DU TERRAIN

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

EQUIPE :

Au cours de l'année 2023, il s'agira de poser les pratiques, les outils et de travailler au projet de service afin d'établir un socle commun.

Une formation avec VIFFIL permettra une meilleure assise dans la gestion des situations de violence conjugale.

L'ouverture de la salle de puériculture représente un enjeu fort au sein du Château mais aussi au sein du quartier. Travailler à son contenu et son ouverture sont les perspectives principales en lien avec la parentalité.

DUREES d'HEBERGEMENT :

La régularisation des personnes sans droit ni titre reste une clé indispensable à la sortie des personnes des dispositifs d'hébergement. Les freins administratifs sont trop importants pour assurer une fluidité des dispositifs sans nuire au droit à l'hébergement dans ses deux formes posées par le législateur : l'inconditionnalité et la continuité.